



Municipalité de Verchères

581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0
450 583-3307 | télécopieur 450 583-3637
ville.vercheres.qc.ca | mairie@ville.vercheres.qc.ca

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021

Par cet avis public, Luc Forcier, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Municipalité de Verchères.

Les postes suivants sont ouverts aux candidatures : mairesse ou maire et conseillères ou conseillers municipaux districts #1, #2, #3, #4, #5 et #6.

Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et heures suivants :

Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021

Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Vendredi de 9h00 à 12h00

Attention – Le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9h à 16h30 de façon continue.

Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui sera assigné, **entre 9h30 et 20h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : Dimanche 7 novembre 2021

Jour de vote par anticipation : Dimanche 31 octobre 2021

Autre jour de vote par anticipation : Samedi 30 octobre 2021

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
Vous êtes domicilié.e dans un établissement de santé admissible;

- Vous êtes domicilié.e dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un.e proche aidant.e domicilié.e à la même adresse qu'une telle personne;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - Êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - Avec reçu un diagnostic de Covid-19 et êtes toujours considéré.e comme porteur.euse de la maladie;
 - Présentez des symptômes de Covid-19;
 - Avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de Covid-19 depuis moins de 14 jours;
 - Êtes en attente d'un résultat de test de Covid-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 28 octobre 2021. Si vous êtes inscrit.e au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance, car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Martin Massicotte.

L'adjoint suivant a été désigné pour recevoir des déclarations de candidature : Martin Massicotte en cas d'absence du président d'élection.

Vous pouvez joindre le président d'élection ou son adjoint, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

Adresse : **581 Marie-Victorin Verchères (Québec) J0L 2R0**
Tél : **450 583-3307**

Donné à Verchères le 13 septembre 2021.



Luc Forcier
Président d'élection